



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 16 février 2026 Délibération n° 2026-01

Objet de la délibération : affectation provisoire des résultats

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance :

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 46 suppléants)

Nombre de membres présents : 30 membres présents, dont 27 votants

Date de convocation : 03 février 2026

L'an deux mille vingt-six le seize février à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Mathieu CHARTIER, Philippe LUCOTTE, Danielle MATHIOT, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Raphaël VEJUX, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique LAMAS, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Marc GALZENATI, Maryse NADALIN, Yves BILBOT, (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Dominique BONDIVENA, Amandine MONARD (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Cyril BRULÉ, Éveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Jean-François FEVRE, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Eric BAULOT, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte financier unique. Ainsi, le Comité Syndical peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, procéder à la reprise anticipée des résultats

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	636 128,62 €	636 641,92 €	- 513,30 €	79 719,40 €	79 206,10 €
	Section d'investissement	142 699,16 €	5 874,40 €	136 824,76 €	60 534,35 €	197 359,11 €
	Budget total	778 827,78 €	642 516,32 €	136 311,46 €	140 253,75 €	276 565,21 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	- 0,00 €	0,00 €	- 0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Monsieur le Président propose de reporter par anticipation ces résultats au Budget Primitif 2026, à savoir :

Résultat reporté en fonctionnement Excédent (002) : 79 206,10 €
 Résultat reporté en Investissement Excédent (001) : 197 359,11 €

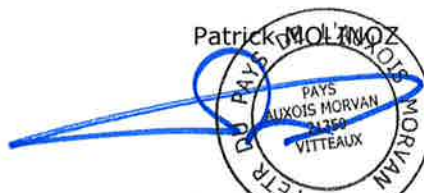
Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 0

- 1) Approuve les résultats présentés
- 2) Charge Monsieur le Président de procéder à toutes les écritures comptables

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ

 PAYS AUXOIS MORVAN
 VITTEAUX

Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
 du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or ;
 Monsieur le Trésorier de Venarey-Les Laumes.